

Cadre de Vie

**CONSEIL MUNICIPAL
en date du 13 MARS 2023**

N° 15

OBJET : PERMIS DE VEGETALISER – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF JARDINONS NOS RUES

La commune de Montargis souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des associations, des collectifs, des commerces, des bars et restaurants etc.. afin de :

- Permettre à ceux-ci de participer à l'aménagement de leur cadre de vie quotidien ;
- Favoriser le respect de l'environnement ;
- Favoriser la nature et la biodiversité en ville ;
- Engager une gestion écologique de l'eau et des déchets ;
- Participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie dans nos rues, nos quartiers et valoriser nos labels 4 fleurs et fleur d'or obtenus ;
- Changer le regard sur notre ville ;
- Créer du lien social, en favorisant les échanges avec les autres et notamment leurs voisins et de sensibiliser les jeunes à la nature.

Ainsi pour répondre à cette demande, il est proposé la mise en place d'un permis de végétaliser, se traduisant par un aménagement végétalisé d'un « morceau » de l'espace public communal et une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Il est valable une année reconductible pour trois années supplémentaires, sauf dénonciation par l'une des parties.

Ces nouveaux aménagements doivent toutefois être conformes à la politique environnementale de la ville, à savoir la non utilisation de produit phytosanitaire ou engrais chimique, seul le compost ménager ou le terreau seront autorisés.

L'attribution de ce permis de végétaliser se traduit par l'adhésion à notre charte après validation par l'élue en charge du dossier. Celle-ci a été rédigée en vue de définir :

- Les valeurs et les principes de celle-ci ;
- Le respect de l'environnement ;
- Le choix de l'emplacement ;
- La procédure ;
- Le choix des végétaux ;
- La sécurité ;
- La communication ;
- Les conseils de plantation ;
- Et la responsabilité du titulaire du permis de végétaliser.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la création du dispositif « Jardinons nos rues » par la mise en place du permis de végétaliser sur la commune de Montargis
- **D'APPROUVER** le règlement du permis de végétaliser
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tous les actes afférents